



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 9 août 2006 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, mesdames et monsieur les conseiller-ères Denise Laferrière, Richard Côté et Jocelyne Houle formant quorum du comité.

Sont également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Richard D'Auray, greffier adjoint.

Est absent monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président.

CE-2006-1084 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES SPÉCIALES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 20 JUIN, 4 ET 12 JUILLET 2006 ET DES SÉANCES ORDINAIRES TENUES LES 21 ET 28 JUIN ET 5 JUILLET 2006**

CONSIDÉRANT QUE copies des procès-verbaux des séances spéciales du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 20 juin, 4 et 12 juillet 2006 et des séances ordinaires tenues les 21 et 28 juin et 5 juillet 2006 ont été déposées aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux tels que soumis.

Adoptée

CE-2006-1085 **APPROBATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉROS 26 - 66 066,67 \$, 27 - 33 023,44 \$, 28 - 49 882,72 \$, 29 - 29 848,62 \$, 30 - 57 840,61 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉROS 26 - 285 344,06 \$, 27 - 440 707,11 \$, 28 - 347 037,25 \$, 29 - 389 488,58 \$, 30 - 352 358,17 \$, LES LISTES DES RÉQUISITIONS NUMÉROS 25 - 8 757,26 \$, 26 - 6 911,93 \$, 27 - 6 109,11 \$, 28 - 5 207,30 \$ AINSI QUE LES LISTES DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉROS 23 - 200 766,20\$, 24 - 122 117,42 \$, 25 - 886 950,76 \$, 26 - 840 170,23 \$, 27 - 574 522,67 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les listes des pièces de comptes à payer PA numéros 26, 27, 28, 29 et 30, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéros 26, 27, 28, 29 et 30, les listes des réquisitions numéros 25, 26, 27 et 28 ainsi que les listes des embauches de personnel temporaire numéros 23, 24, 25, 26 et 27:

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 26	Pièces de comptes à payer	66 066,67 \$	26 au 30 juin 2006
Liste PD numéro 26	Pièces de comptes à payer	285 344,06 \$	26 au 30 juin 2006
Liste des réquisitions numéro 25	Pièces de comptes à payer	8 757,26 \$	26 au 30 juin 2006
Liste des embauches numéro 23	Embauche de personnel temporaire	200 766,20 \$	19 au 23 juin 2006

Liste PA numéro 27	Pièces de comptes à payer	33 023,44 \$	3 au 7 juillet 2006
Liste PD numéro 27	Pièces de comptes à payer	440 707,11 \$	3 au 7 juillet 2006
Liste des réquisitions numéro 26	Pièces de comptes à payer	6 911,93 \$	3 au 7 juillet 2006
Liste des embauches numéro 24	Embauche de personnel temporaire	122 117,42 \$	26 au 30 juin 2006
Liste PA numéro 28	Pièces de comptes à payer	49 882,72 \$	10 au 14 juillet 2006
Liste PD numéro 28	Pièces de comptes à payer	347 037,25 \$	10 au 14 juillet 2006
Liste des réquisitions numéro 27	Pièces de comptes à payer	6 109,11 \$	10 au 14 juillet 2006
Liste des embauches numéro 25	Embauche de personnel temporaire	886,950,76 \$	3 au 7 juillet 2006
Liste PA numéro 29	Pièces de comptes à payer	29 848,62 \$	17 au 21 juillet 2006
Liste PD numéro 29	Pièces de comptes à payer	389 488,58 \$	17 au 21 juillet 2006
Liste des réquisitions numéro 28	Pièces de comptes à payer	5 207,30 \$	17 au 21 juillet 2006
Liste des embauches numéro 26	Embauche de personnel temporaire	840 170,23 \$	10 au 14 juillet 2006
Liste PA numéro 30	Pièces de comptes à payer	57 840,61 \$	24 au 28 juillet 2006
Liste PD numéro 30	Pièces de comptes à payer	352 358,17 \$	24 au 28 juillet 2006
Liste des embauches numéro 27	Embauche de personnel temporaire	574 522,67 \$	17 au 21 juillet 2006

Un certificat du trésorier a été émis le 4 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1086 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-25 - 315 297,46 \$ - PÉRIODE DU 22 AU 28 JUIN 2006**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-25 d'un montant total de 315 297,46 \$ pour la période du 22 au 28 juin 2006.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1087 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DES LISTES DES COMMANDES NUMÉROS C-26 – 2 430 222,47 \$ ET C-27 - 737 399,39 \$ - PÉRIODE DU 29 JUIN AU 26 JUILLET 2006**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt des listes des commandes numéros C-26 et C-27 d'un montant total de 3 167 621,86 \$, pour la période du 29 juin au 26 juillet 2006, soit :

Numéro de liste	Période	Montant
C-26	29 juin au 12 juillet 2006	2 430 222,47 \$
C-27	13 au 26 juillet 2006	737 399,39 \$
	Total :	<u>3 167 621,86 \$</u>

Un certificat du trésorier a été émis le 4 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1088

DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - LES RÉSIDENCES COMMUNAUTAIRES EN SANTÉ MENTALE DE L'OUTAOUAIS - IMPACT BUDGÉTAIRE 2006 : 2 957 \$, 131, RUE LOUIS-SAINT-LAURENT - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - FRANK THÉRIEN

CONSIDÉRANT QUE l'organisme « Les résidences communautaires en santé mentale de l'Outaouais » a demandé d'être exempté des taxes foncières pour un immeuble situé au 131, rue Louis-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation avec la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières, l'organisme « Les résidences communautaires en santé mentale de l'Outaouais » pour l'immeuble situé au 131, rue Louis-Saint-Laurent.

Adoptée

CE-2006-1089

DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - LES RÉSIDENCES COMMUNAUTAIRES EN SANTÉ MENTALE DE L'OUTAOUAIS - IMPACT BUDGÉTAIRE 2006 : 2 646 \$, 1015, CHEMIN PERRY - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL

CONSIDÉRANT QUE l'organisme « Les résidences communautaires en santé mentale de l'Outaouais » a demandé d'être exempté des taxes foncières pour un immeuble situé au 1015, chemin Perry;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation avec la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières, l'organisme « Les résidences communautaires en santé mentale de l'Outaouais » pour l'immeuble situé au 1015, chemin Perry.

Adoptée

CE-2006-1090

SOUSSION 2006 SP 029 - DATAMARK SYSTEMS - IMPRESSION DE CONSTATS D'INFRACTION - COUR MUNICIPALE - CONTRAT DE DEUX ANS AVEC UNE POSSIBILITÉ ADDITIONNELLE - COÛT TOTAL ANNUEL 40 437,26 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Datamark Systems 2500, rue Jean-Perrin, suite 202, Québec, Québec, G2C 1X1, pour l'impression de constats d'infraction manuels et de constats billetterie selon les quantités annuelles indiquées au bordereau de soumission, le tout au montant total annuel de 40 437,26 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée en date du 4 juillet 2006, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de deux ans débutant à la date de la présente avec une possibilité d'une année additionnelle.

Après la première année du contrat, les prix seront indexés selon l'indice des prix à la consommation (IPC) tel que défini à l'article 6 du Cahier des charges particulières.

Le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires aux budgets des années 2007 et 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
12100-671-52157	38 308,05 \$	Cour municipale fourn. de bureau
04-13493	2 129,21 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1091*

PAIEMENT ET FERMETURE DE LA MARGE DE CRÉDIT - 22 500 \$ - CAISSE POPULAIRE DE L'ÎLE DE HULL - CAUTIONNEMENT DE LA VILLE DE GATINEAU POUR L'ORCHESTRE DES CONCERTS SYMPHONIQUES DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, par la résolution numéro CM-2003-962 adoptée le 2 septembre 2003, a cautionné l'Orchestre des concerts symphoniques de Gatineau pour un montant de 25 000 \$ à la Caisse populaire de l'Île de Hull se terminant le 2 septembre 2006;

CONSIDÉRANT QUE l'Orchestre des concerts symphoniques de Gatineau n'a pas rempli ses obligations dans le protocole d'entente avec la Ville pour le versement de la subvention de 22 250 \$ en 2005 et que l'organisme n'a pas déposé une demande d'aide financière pour l'année 2006;

CONSIDÉRANT QUE le Service des arts, de la culture et des lettres a transmis, le 15 décembre 2005, une correspondance officielle pour connaître les intentions des administrateurs sur l'avenir et le développement de l'Orchestre des concerts symphoniques de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine recommandait à sa séance du 30 janvier 2006 de prendre action auprès des administrateurs pour mettre fin au partenariat entre la Ville et l'organisme;

CONSIDÉRANT QUE l'Orchestre des concerts symphoniques de Gatineau a officiellement mis fin à ses opérations et que le montant de la marge de crédit est actuellement de 22 500 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'Orchestre des concerts symphoniques de Gatineau n'a pas d'actif pour payer la marge de crédit auprès de la Caisse populaire de l'Île de Hull :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à payer la marge de crédit de 22 500 \$ auprès de la Caisse populaire de l'Île de Hull pour le cautionnement de l'Orchestre des concerts symphoniques de Gatineau.

De plus, ce comité recommande au conseil d'annuler le cautionnement de la marge de crédit de l'Orchestre de concerts symphoniques de Gatineau autorisé en vertu de la résolution numéro CM-2003-692.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
72110-972	22 500 \$	Soutien aux organismes culturels subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 août 2006.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-1092*

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROGRAMME « AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES » - DIVISION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DES LETTRES - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications du Québec offre un programme d'aide au développement des collections des bibliothèques publiques autonomes;

CONSIDÉRANT QUE le Service des arts, de la culture et des lettres désire bénéficier de ce programme d'aide pour la bibliothèque municipale, composée de 10 bibliothèques réparties sur le territoire de la ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser le Service des arts, de la culture et des lettres à faire une demande d'aide financière de 735 613 \$ auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes ».
- d'autoriser le trésorier à virer au budget du Service des arts, de la culture et des lettres toute subvention reçue dans le cadre de ce programme.

La chef de la division de la bibliothèque et des lettres du Service des arts, de la culture et des lettres est mandatée pour agir comme représentante de la Ville de Gatineau dans le cadre du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes ».

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal

Adoptée

CE-2006-1093

RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉROS B-25 - 59 019,27 \$, B-26 - 21 383,81 \$, B-27 - 29 165,19 \$, B-28 - 42 893,22 \$ ET B-29 - 66 760,51 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables suivantes :

- numéro B-25 d'un montant total de 59 019,27 \$ pour la période du 17 au 23 juin 2006;
- numéro B-26 d'un montant total de 21 383,81 \$ pour la période du 24 au 30 juin 2006;
- numéro B-27 d'un montant total de 29 165,19 \$ pour la période du 1^{er} au 7 juillet 2006;
- numéro B-28 d'un montant total de 42 893,22 \$ pour la période du 8 au 14 juillet 2006;
- numéro B-29 d'un montant total de 66 760,51 \$ pour la période du 15 au 21 juillet 2006.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1094

SOUSSION 2006 SP 125 - STRONGCO ÉQUIPEMENT - ACHAT D'UNE NIVELEUSE AVEC ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 373 652,96 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Strongco Équipement, 2035, rue Clark Graham, Baie d'Urfée, Québec, H9X 3T5, pour la fourniture d'une niveleuse avec équipements de déneigement, incluant les options 2 (scarificateur), 3 (chasse-neige), 4 (aile de bordage) et 5 (système de graissage automatique), au montant total de 373 652,96 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 31 mai 2006, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30331-015-52158	350 913,81 \$	Véhicules et équipements - Travaux publics - niveleuse
04-13493	22 739,15 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30331-011	913,82 \$		Véhicules et équipements - Travaux publics // 2 balais aspirateur
06-30331-015		913,82 \$	Véhicules et équipements - Travaux publics // niveleuse

Un certificat du trésorier a été émis le 4 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1095 **SOUSSION 2006 SP 147 - JOHN MEUNIER INC. - FOURNITURE ET INSTALLATION DE DEUX CUVIERS EN ACIER INOXYDABLE POUR LE PROCÉDÉ ACTIFLO À L'USINE D'EAU POTABLE DU SECTEUR DE GATINEAU - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT - 216 420,68 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme John Meunier inc., 4105, rue Sartelon, Saint-Laurent, Québec, H4S 2B3, pour la fourniture et l'installation de deux cuiviers en acier inoxydable sur le site de l'usine de traitement d'eau potable du secteur de Gatineau, selon l'alternative 2 du bordereau de soumission, pour un montant de 216 420,68 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 20 juin 2006, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-60017-001-52159	205 025,12 \$	Réparation des hydrocyclones à l'usine de trait. - Réparation des hydrocyclones
04-13493	11 395,56 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1096 **SOUSSION 2006 SP 159 - LOCATION D'ÉQUIPEMENT R.H. NUGENT LTÉE - REMPLACEMENT D'AQUEDUC - RUE JEAN-RENÉ-MONETTE - SERVICE D'INGÉNIERIE - 247 225,92 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Location d'équipement R.H. Nugent Ltée, 3281, route 148, Luskville, Québec, J0X 2G0, pour les travaux de remplacement d'aqueduc sur la rue Jean-René-Monette, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant total approximatif de 247 225,92 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 13 juillet 2006, et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30335-013-52160	234 208,32 \$	Réseaux d'égout et d'aqueduc – Aqueduc rues Duquette et Maple
04-13493	13 017,60 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1097* **ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTE - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET COMMERCIAL À L'INTERSECTION DU BOULEVARD DE L'OUTAOUAIS ET DE LA RUE FRONT - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - FRANK THÉRIEN**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Khalil Daoud a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux (aqueduc, égouts sanitaire et pluvial, trottoir et îlot séparateur médian) sur une partie du lot numéro 3 287 950 pour la desserte du projet commercial proposé à l'intersection du boulevard de l'Outaouais et de la rue Front;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et monsieur Khalil Daoud afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet commercial proposé à l'intersection du boulevard de l'Outaouais et de la rue Front :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville et monsieur Khalil Daoud concernant le projet mentionné en titre;
- de ratifier la requête présentée par monsieur Khalil Daoud pour construire, à ses frais, et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux (aqueduc, égouts sanitaire et pluvial, trottoir et îlot séparateur médian) dans le projet mentionné en titre;
- d'autoriser monsieur Khalil Daoud à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme d'experts-conseils Levac Robichaud Leclerc associés Ltée;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'entériner la demande de monsieur Khalil Daoud visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme d'experts-conseils Levac Robichaud Leclerc associés Ltée et que la dépense en découlant soit assumée par monsieur Khalil Daoud;
- d'accepter la recommandation de monsieur Khalil Daoud à l'effet de retenir les services de la firme d'experts-conseils Levac Robichaud Leclerc associés Ltée pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par monsieur Khalil Daoud;
- d'exiger que monsieur Khalil Daoud, ses héritiers légaux ou ayants droit cèdent, à la Ville, à titre gratuit, les services municipaux et les servitudes requises pour le projet commercial proposé à l'intersection du boulevard de l'Outaouais et de la rue Front;

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'entente faisant l'objet de la présente ainsi que le contrat relatif à la cession des services municipaux et des servitudes requises pour ce projet.

Le trésorier est autorisé à rembourser, sur présentation des pièces produites par le Service d'ingénierie, les quotes-parts de la Ville reliées à la construction d'un trottoir sur la rue Front et l'aménagement d'une médiane sur la rue Front, et ce, jusqu'à concurrence de 16 000 \$.

Les fonds à cette fin, au montant de 16 000 \$ seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Fonds de roulement	16 000 \$	Quote-part - projet commercial Front/Outaouais

Le trésorier est également autorisé à puiser à même le fonds de roulement un montant de 16 000 \$ remboursé sur une période de trois ans à compter de janvier 2007.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 août 2006.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-1098

MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS - CIMA+ - SURVEILLANCE DES TRAVAUX AVEC RÉSIDENCE - BASSIN DE RÉTENTION 3.1 DU COLLECTEUR PAIEMENT - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

CONSIDÉRANT QUE des travaux de construction pour le bassin de rétention 3.1 du collecteur Paiement sont prévus aux programmes triennaux d'immobilisations 2005 et 2006;

CONSIDÉRANT QU'un mandat de services professionnels doit être octroyé pour la surveillance en résidence des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la firme CIMA+ a soumis une offre de services professionnels pour la surveillance en résidence concernant les travaux de construction du bassin de rétention 3.1 du collecteur Paiement;

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- retienne les services professionnels de la firme CIMA+ pour la surveillance avec résidence des travaux de construction du bassin de rétention 3.1 du collecteur Paiement incluant les services spéciaux de relevés et mise en plans géodésiques des ouvrages tels que construits, contrat numéro C-03-54;
- accepte de verser, pour la réalisation de ce mandat de surveillance avec résidence, un montant forfaitaire de 70 064,68 \$ incluant les taxes;
- autorise la firme CIMA+ à présenter aux autorités concernées, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30335-019-52161	66 375,45 \$	Réseaux d'égout et d'aqueduc - Bassin de rétention Paiement
04-13493	3 689,23 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1099

AUTORISER L'OCTROI D'UN MANDAT À LA FIRME CIMA+ POUR LE PROJET DE SYNCHRONISATION DES FEUX DE CIRCULATION DE LA RUE MONTCALM - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE ET DE HULL - PATRICE MARTIN ET DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme CIMA+ pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils dans le cadre du projet de synchronisation des feux de circulation de la rue Montcalm au montant total de 23 929,50 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec l'offre de services professionnels déposée en date du 7 juin 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-35008-001-52162	22 669,50 \$	Synchronisation des feux de circulation - Travaux
04-13493	1 260,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1100

AUTORISER L'OCTROI D'UN MANDAT À LA FIRME TECSULT POUR LE PROJET DE SYNCHRONISATION DES FEUX DE CIRCULATION DU BOULEVARD SAINT-JOSEPH, ENTRE LES RUES ISABELLE ET DU HAVRE - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE L'ORÉE-DU-PARC ET DE SAINT-RAYMOND-VANIER - LOUISE POIRIER ET PIERRE PHILION

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Tecsumt pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils dans le cadre du projet de synchronisation des feux de circulation du boulevard Saint-Joseph, entre les rues Isabelle et du Havre, au montant total de 24 727,15 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec l'offre de services professionnels déposée en date du 12 juillet 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-35008-001-52163	4 478,24 \$	Synchronisation des feux de circulation - Travaux
11-31000-001-52164	18 946,91 \$	Synchronisation - feux – Boulevard Saint-Joseph synchronisation - feux – Boulevard Saint-Joseph
04-13493	1 302,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1101

AUTORISER LA FIRME TECSULT POUR LA PRÉPARATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS DU QUÉBEC - REMPLACEMENT D'UN PONCEAU SUR LA MONTÉE CHAURET - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QUE des travaux de remplacement d'un ponceau sont prévus sur la Montée Chauret dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2006;

CONSIDÉRANT QU'une résolution de ce comité exécutif est nécessaire pour permettre à la firme retenue par délégation de pouvoir, Tecsumt, de présenter les documents requis afin d'obtenir des autorités compétentes un certificat d'autorisation permettant de procéder aux travaux :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise la firme Tecsumt à présenter, pour approbation, aux autorités compétentes en la matière, tous les documents se rapportant aux travaux de remplacement d'un ponceau sur la Montée Chauret;
- autorise la firme Tecsumt à présenter aux autorités concernées, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées.

Adoptée

CE-2006-1102

AUTORISER L'OCTROI D'UN MANDAT À LA FIRME CIMA+ POUR LE PROJET D'IMPLANTATION DE FEUX DE CIRCULATION À L'INTERSECTION DU BOULEVARD SAINT-JOSEPH ET DE LA RUE MEUNIER - DISTRICT ELECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme CIMA+, 420 boulevard Maloney Est, bureau 201, Gatineau, Québec, J8P 1E7, pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la réalisation d'une étude de concepts, la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux, le tout dans le cadre du projet d'implantation de feux de circulation à l'intersection du boulevard Saint-Joseph et de la rue Meunier, au montant total de 24 744,24 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec l'offre de services professionnels déposée en date du 21 juin 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30269-001-52165	23 441,34 \$	Réseau routier 2005 – Contrôle intersection
04-13493	1 302,90 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1103

AUTORISER LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE L'OUTAOUAIS À IMPLANTER DES FEUX DE CIRCULATION SUR LE CHEMIN D'AYLMER FACE AU NOUVEAU PARC-O-BUS DE L'HIPPODROME D'AYLMER - DISTRICT ELECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL

CONSIDÉRANT QUE la dernière phase du parc-o-bus Rivermead a été construite par la Société de transport de l'Outaouais en 2001 pour offrir une capacité de 507 places de stationnement;

CONSIDÉRANT QUE ce parc-o-bus est maintenant utilisé à pleine capacité et qu'il y a présentement une demande pour des espaces de stationnement additionnels;

CONSIDÉRANT QU'une partie du stationnement de l'Hippodrome d'Aylmer est inutilisée et pourrait être utilisée à titre de parc-o-bus;

CONSIDÉRANT QU'une entente a été signée entre la Société de transport de l'Outaouais et l'Hippodrome d'Aylmer de manière à encadrer les modalités relatives à l'utilisation de ce terrain par la Société de transport de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Société de transport de l'Outaouais a adopté la résolution numéro CA-2005-117 demandant à la Ville de Gatineau d'approuver l'implantation d'une traverse pour piétons avec feux de circulation sur le chemin d'Aylmer, face au nouveau parc-o-bus;

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport de l'Outaouais défraiera 100 % des coûts imputables à ce projet;

CONSIDÉRANT QUE les nouveaux feux de circulation proposés rencontreront les normes de signalisation routière du Québec et les spécifications techniques de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'ingénierie a présenté le dossier au comité de circulation, lequel a entériné la recommandation du Service d'ingénierie, à savoir permettre à la Société de transport de l'Outaouais d'implanter des nouveaux feux de circulation à l'endroit demandé :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la Société de transport de l'Outaouais à implanter des feux de circulation sur le chemin d'Aylmer face au nouveau parc-o-bus de l'Hippodrome d'Aylmer.

Adoptée

CE-2006-1104* **RÈGLEMENT NUMÉRO 97-2006 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 150 000 \$ POUR PAYER LES HONORAIRES PROFESSIONNELS ET LES TRAVAUX RELATIFS À LA RÉPARATION DE LA STRUCTURE DE LA PRISE D'EAU BRUTE DE L'USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE DU SECTEUR DE GATINEAU, DANS LA RIVIÈRE DES OUTAOUAIS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 97-2006 autorisant une dépense et un emprunt de 150 000 \$ pour payer les honoraires professionnels et les travaux relatifs à la réparation de la structure de la prise d'eau brute de l'usine de traitement d'eau potable du secteur de Gatineau, dans la rivière des Outaouais.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal

Adoptée

CE-2006-1105* **RÈGLEMENT NUMÉRO 251-2006 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 470 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR LA RÉALISATION DES SERVICES MUNICIPAUX DES PHASES I ET II DANS LE PROJET LES JARDINS DU BOIS JOLI, MONTÉE DALTON - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 251-2006 autorisant une dépense et un emprunt de 470 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour la réalisation des services municipaux des phases I et II dans le projet Les Jardins du Bois Joli, Montée Dalton.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-1106* **RÈGLEMENT NUMÉRO 348-2006 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 870 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES DANS LE PROJET FAUBOURG DE LA BLANCHE, PHASES 1B ET 1C - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 348-2006 autorisant une dépense et un emprunt de 870 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques devant desservir le projet Faubourg de la Blanche, phases 1B et 1C.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-1107 **PARTICIPATION DE MESDAMES FRÉDÉRIQUE MOULIN ET NICOLE ROBITAILLE-CARRIÈRE, MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME AU CONGRÈS DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME À TROIS-RIVIÈRES - 21 AU 23 SEPTEMBRE 2006 - 1 400 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise mesdames Frédérique Moulin et Nicole Robitaille-Carrière, membres du Comité consultatif d'urbanisme à participer au congrès de l'Association québécoise d'urbanisme qui se tiendra à Trois-Rivières du 21 au 23 septembre 2006 pour une dépense maximale de 1 400 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 649,52 \$ à l'ordre de l'Association québécoise d'urbanisme – Congrès Trois-Rivières, C.P. 655, Succ. Centre-ville, Montréal, Québec, H3C 2T8, pour couvrir les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
61330-311-52166	1 400 \$	Division secrétariat des comités congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 4 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1108 **PARTICIPATION DE MADAME DENISE LAFERRIÈRE AU CONGRÈS DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME À TROIS-RIVIÈRES - 21 AU 23 SEPTEMBRE 2006 - 850 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame Denise Laferrière, présidente du Comité consultatif d'urbanisme, à participer au congrès de l'Association québécoise d'urbanisme qui se tiendra à Trois-Rivières du 21 au 23 septembre 2006 pour une dépense maximale 850 \$, conformément à l'article 4 de la procédure administrative SG-001-2002 – Frais de représentation des membres du conseil, colloques, journées d'études et formation.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque 324,76 \$ à l'ordre de l'Association québécoise d'urbanisme – Congrès Trois-Rivières, C.P. 655, Succ. Centre-ville, Montréal, Québec, H3C 2T8, pour couvrir les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-311-30017	850 \$	Conseil municipal congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 4 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1109 **SUBVENTION DE 2 000 \$ - ÉCOLE POLYVALENTE LE CARREFOUR - ACHAT D'ÉQUIPEMENT DE FOOTBALL - DISTRICT ÉLECTORAL DES PROMENADES - LUC ANGERS**

CONSIDÉRANT QUE l'école polyvalente Le Carrefour désire acheter de l'équipement pour le club de football « Les Cougars du Carrefour »;

CONSIDÉRANT QUE l'école polyvalente Le Carrefour a fait une demande à la Ville de Gatineau pour une subvention afin de financer une partie de ces achats;

CONSIDÉRANT QUE la Ville, par le biais du budget discrétionnaire de monsieur le conseiller Luc Angers, accepte de verser à l'école polyvalente Le Carrefour un montant de 2 000 \$ devant servir à cet achat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de verser la somme de 2 000 \$ à l'école polyvalente Le Carrefour à titre de subvention pour l'achat d'équipement de football.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 2 000 \$ à l'école polyvalente Le Carrefour à l'attention de madame Carmen D. Thauvette, directrice, 50, chemin de la Savane, Gatineau, Québec, J8T 3N2.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11411-972	2 000 \$	Luc Angers - des Promenades subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1110

SUBVENTION DE 7 500 \$ - ÉCOLE LE PETIT PRINCE - AMÉNAGEMENT DE LA COUR D'ÉCOLE - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - SIMON RACINE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau et la Commission scolaire des Draveurs se sont entendues ou s'entendront par un protocole d'entente sur les conditions d'utilisation de leurs équipements par l'autre partie afin de répondre aux besoins de leur clientèle respective;

CONSIDÉRANT QUE l'école Le Petit Prince relève de la Commission scolaire des Draveurs et est assujettie aux conditions faisant l'objet du protocole d'entente entre la Ville et la Commission scolaire des Draveurs;

CONSIDÉRANT QUE l'école Le Petit Prince désire aménager la cour d'école;

CONSIDÉRANT QUE l'école Le Petit Prince a fait une demande à la Ville pour une subvention afin de financer une partie des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville, par le biais du budget discrétionnaire de monsieur le conseiller Simon Racine, accepte de verser à l'école Le Petit Prince un montant de 7 500 \$ devant servir à cet aménagement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de verser la somme de 7 500 \$ à l'école Le Petit Prince à titre de subvention pour l'aménagement de la cour d'école.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 7 500 \$ à l'ordre de l'école Le Petit Prince à l'attention de madame Françoise Cabana, directrice, 44, rue de Juan-les-Pins, Gatineau, Québec, J8T 6H2.

Le maire ou en son absence le maire suppléant, le greffier ou en son absence l'assistant-greffier et le directeur du Module de la culture et des loisirs sont autorisés à signer le protocole d'entente pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71489-972	7 500 \$	Simon Racine - de Limbour – aménagement subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
71489-692	7 500 \$		Simon Racine - de Limbour – Aménagement // équip. non- capitalisable
71489-972		7 500 \$	Simon Racine - de Limbour – aménagement // subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1111 **PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE PHILION À UNE
ACTIVITÉ ORGANISÉE AU PROFIT DE CENTRAIDE OUTAOUAIS –
7 SEPTEMBRE 2006 - 100 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Pierre Philion à participer à une activité organisée au profit de Centraide Outaouais qui aura lieu le 7 septembre 2006.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de Centraide Outaouais à l'attention de monsieur Gino Lemay, 259, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Y 6T1 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11407-972	100 \$	Pierre Philion - de St-Raymond–Vanier subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1112 **PARTICIPATION ET SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE
ACTIVITÉ DE CENTRAIDE OUTAOUAIS - 29 SEPTEMBRE 2006 - 710 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise mesdames les conseillères Louise Poirier, Denise Laferrière et Jocelyne Houle ainsi que monsieur le conseiller Denis Tassé à participer à une activité organisée par Centraide Outaouais le 29 septembre 2006.

De plus, ce comité autorise une subvention de 350 \$ pour cette activité.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 710 \$ à l'ordre Tournoi de golf Gatineau - Centraide, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	250 \$	Marc Bureau - maire subventions
11417-972	90 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions
11410-972	90 \$	Denis Tassé - des Riverains subventions
11409-972	100 \$	Simon Racine - de Limbour subventions
11408-972	90 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11406-972	90 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1113 **SUBVENTION DE 100 \$ - CENTRE D'ANIMATION FAMILIALE - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - DENIS TASSÉ**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre du Centre d'animation familiale à l'attention de madame Lucie Touchette, coordonnatrice, 17, rue Lapointe, app. 1, Gatineau, Québec, J8T 3X8, à titre de subvention pour l'organisation de la fête de clôture des jeux d'été qui aura lieu le 16 août 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11410-972	100 \$	Denis Tassé - des Riverains subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1114 **PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER LUC MONTREUIL AU COLLOQUE DE LA FONDATION RUES PRINCIPALES - QUÉBEC - 27 SEPTEMBRE 2006 - 1 350 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Luc Montreuil à participer au colloque de la Fondation Rues principales qui se tiendra à Québec le 27 septembre 2006.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 220 \$ à l'ordre de Fondation Rues principales, 11, rue de l'Ancien-Chantier, Québec, Québec, G1K 6T4, pour couvrir les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-311-30025	1 350 \$	Conseil municipal congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 4 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1115 **SUBVENTION DE 125 \$ - LA SOUPIÈRE DE L'AMITIÉ DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 125 \$ à l'ordre de La Soupière de l'Amitié de Gatineau à l'attention de monsieur Noël Charette, 306, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec, J8P 1K8, à titre de subvention pour venir en aide aux plus démunis.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11414-972	125 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1116 **SUBVENTION DE 250 \$ - MAISON LIBÈRE-ELLES - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre de la Maison Libère-Elles à l'attention de madame Annie Duplessis, 78, rue Gérald-Dubois, Gatineau, Québec, J9H 7C6, à titre de subvention pour une activité qui aura lieu le 20 septembre 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11409-972	50 \$	Simon Racine - de Limbour subventions
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11406-972	100 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11404-972	50 \$	Alain Pilon - de Val-Tétreau subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1117 PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS TASSÉ À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR TOURISME OUTAOUAIS - 24 AOÛT 2006 - 135 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Denis Tassé à participer à une activité organisée par Tourisme Outaouais le 24 août 2006.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 135 \$ à l'ordre de Tourisme Outaouais, 103, rue Laurier, Gatineau, Québec, J8X 3V8, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11410-972	127,89 \$	Denis Tassé - des Riverains subventions
04-13493	7,11 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1118 PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER RICHARD CÔTÉ À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE AU PROFIT DU CLUB DES PETITS DÉJEUNERS DU QUÉBEC - RÉGION OUTAOUAIS - 14 AOÛT 2006 - 250 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Richard Côté à participer à une activité organisée au profit du Club des petits déjeuners du Québec – région Outaouais qui aura lieu le 14 août 2006.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre du Club des petits déjeuners du Québec – région Outaouais à l'attention de madame Manon Plourde, 880, boulevard de la Carrière, bureau 100, Gatineau, Québec, J8Y 6T5, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11413-972	250 \$	Richard Côté - de Bellevue subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1119 ENGAGEMENT DE MONSIEUR MARC LAVICTOIRE AU POSTE DE JOURNALIER, SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de journalier au Service de l'environnement, Module des travaux publics et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement de monsieur Marc Lavictoire au poste de journalier au Service de l'environnement, Module des travaux publics et de l'environnement.

La date d'entrée en fonction de M. Lavictoire sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur Marc Lavictoire sera établi à la classe 3 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-45112-114 – Déchets – Transbordement, transport, enfouissement - Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1120

ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MONSIEUR MICHEL BASTILLE AU POSTE D'ÉLECTRONICIEN C, SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'électronicien C au Service de l'environnement, Module des travaux publics et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de monsieur Michel Bastille au poste d'électronicien C au Service de l'environnement, Module des travaux publics et de l'environnement.

Monsieur Michel Bastille est assujéti à une période d'essai de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur Michel Bastille sera établi à la classe 12 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41430-114 – Élect./Int. – Usine de traitement des eaux usées – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1121

ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MADAME LISE MAISONNEUVE AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIF / PERCEPTION, COUR MUNICIPALE, SERVICES JURIDIQUES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis administratif / perception à la cour municipale, Services juridiques, (poste numéro 051 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de madame Lise Maisonneuve au poste de commis administratif / perception à la cour municipale, Services juridiques.

Madame Lise Maisonneuve est assujétiée à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Maisonneuve sera celui de la classe V, 1^{er} échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-12100-112 – Cour municipale – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1122

ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MONSIEUR RICHARD CLÉMENT AU POSTE DE TECHNICIEN SPÉCIALISÉ - AMÉNAGEMENT (PERMIS D'AFFAIRES), CENTRE DE SERVICES DE GATINEAU, SERVICE D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de technicien spécialisé – aménagement (permis d'affaires) au Centre de services de Gatineau, Service d'urbanisme, (poste numéro 113 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de monsieur Richard Clément au poste de technicien spécialisé – aménagement (permis d'affaires) au Centre de services de Gatineau, Service d'urbanisme.

Monsieur Richard Clément est assujéti à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Clément sera celui de la classe IX, 1^{er} échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61230-112 – Centre de services de Gatineau – Permis et gestion du développement - Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1123

ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MADAME MARLÈNE LÉTOURNEAU AU POSTE DE BIBLIOTHÉCAIRE - SERVICES PUBLICS - COMMUNICATION ET MARKETING, SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES, DIVISION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DES LETTRES, MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de bibliothécaire – services publics – communication et marketing au Service des arts, de la culture et des lettres, division de la bibliothèque et des lettres, Module de la culture et des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE ce poste a été renommé bibliothécaire – services publics – communication et marketing afin de mieux illustrer le contenu réel du poste :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de madame Marlène Létourneau au poste de bibliothécaire – services publics – communication et marketing au Service des arts, de la culture et des lettres, division de la bibliothèque et des lettres, Module de la culture et des loisirs.

La date d'entrée en fonction de madame Marlène Létourneau sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Marlène Létourneau sera celui de la classe 3, échelon 4 selon la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau. Mme Létourneau aura droit à trois semaines de vacances annuelles.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-72210-115 – Service des arts, de la culture et des lettres, gestion des bibliothèques.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1124

MUTATION DE MONSIEUR ROBERT VALIN AU POSTE DE CHEF DE DIVISION - SUPPORT, SERVICE D'ÉVALUATION ET DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de chef de division – support au Service d'évaluation et des transactions immobilières, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation de monsieur Robert Valin au poste de chef de division – support au Service d'évaluation et des transactions immobilières.

La date d'entrée en fonction de monsieur Robert Valin sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur Robert Valin sera celui de la classe 5, échelon 7 selon la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-15100-115 – Service d'évaluation – Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1125

MUTATION À L'ESSAI DE MADAME DOMINIQUE LAROCQUE AU POSTE DE TECHNICIEN / GESTION DES DOCUMENTS, SERVICE DU GREFFE, SECTION DE LA GESTION DES DOCUMENTS ET DES ARCHIVES, SERVICES JURIDIQUES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de technicien / gestion des documents au Service du greffe, section de la gestion des documents et des archives, Services juridiques, (poste numéro 279 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai de madame Dominique Larocque au poste de technicien / gestion des documents au Service du greffe, section de la gestion des documents et des archives, Services juridiques.

Madame Dominique Larocque est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Larocque sera celui de la classe + 12 mois de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Buckingham.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-14300-112 – Gestion documentaire – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1126

MUTATION À L'ESSAI DE MADAME LISE LAPIERRE AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIF, SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES, DIVISION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DES LETTRES, MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis administratif au Service des arts, de la culture et des lettres, division de la bibliothèque et des lettres, Module de la culture et des loisirs, (poste numéro 025 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai de madame Lise Lapierre au poste de commis administratif au Service des arts, de la culture et des lettres, division de la bibliothèque et des lettres, Module de la culture et des loisirs.

Madame Lise Lapierre est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Lapierre sera celui de la classe V, 6^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-72210-112 – Gestion des bibliothèques – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1127

MUTATION À L'ESSAI DE MADAME SOPHIE GODBOUT AU POSTE D'AGENT DE COMMUNICATION, SERVICE DES COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'agent de communication au Service des communications, (poste numéro 028 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai de madame Sophie Godbout au poste d'agent de communication au Service des communications.

Madame Sophie Godbout est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Godbout sera celui de la classe 09, 5^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-19510-112 – Communications – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1128 **MUTATION À L'ESSAI DE MADAME CHANTAL CADIEUX AU POSTE DE
COMMIS SPÉCIALISÉ, SERVICE D'ÉVALUATION ET DES TRANSACTIONS
IMMOBILIÈRES, DIVISION SUPPORT**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis spécialisé au Service d'évaluation et des transactions immobilières, division support, (poste numéro N-2006-055 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai de madame Chantal Cadieux au poste de commis spécialisé au Service d'évaluation et des transactions immobilières, division support.

Madame Chantal Cadieux est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Cadieux sera celui de la classe V, 6^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-15100-112 – Service d'évaluation – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1129 **PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR ROGER CLOUTIER AU POSTE DE
CAPITAINE, DIVISION DE LA SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE, SERVICE DE
POLICE**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de capitaine à la division de la sécurité communautaire au Service de police, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de monsieur Roger Cloutier au poste de capitaine à la division de la sécurité communautaire au Service de police.

Monsieur Roger Cloutier est assujetti à une période d'essai de douze mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur Roger Cloutier sera celui de capitaine selon la politique salariale et les conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21300-116 – Police – Communautaire – État-major/policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1130 **PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR MARC LEDUC AU POSTE DE
CAPITAINE, DIVISION DES ENQUÊTES CRIMINELLES, SERVICE DE POLICE**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de capitaine à la division des enquêtes criminelles au Service de police, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de monsieur Marc Leduc au poste de capitaine à la division des enquêtes criminelles au Service de police.

Monsieur Marc Leduc est assujéti à une période d'essai de douze mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur Marc Leduc sera celui de capitaine selon la politique salariale et les conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21200-116 – Police – Division enquêtes criminelles – État-major/policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1131

PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR CHARLES LEBLANC AU POSTE DE CAPITAINE, GENDARMERIE, SERVICE DE POLICE, SECTEUR D'AYLMER

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de capitaine à la gendarmerie au Service de police, secteur d'Aylmer selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de monsieur Charles Leblanc au poste de capitaine à la gendarmerie au Service de police, secteur d'Aylmer.

Monsieur Charles Leblanc est assujéti à une période d'essai de douze mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur Charles Leblanc sera celui de capitaine selon la politique salariale et les conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21400-116 – Police – Gendarmerie – État-major/policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1132

PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR MARC ROBERT AU POSTE DE CAPITAINE, DIVISION DU SOUTIEN ORGANISATIONNEL, SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de capitaine à la division du soutien organisationnel au Service de police, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de monsieur Marc Robert au poste de capitaine à la division du soutien organisationnel au Service de police.

Monsieur Marc Robert est assujéti à une période d'essai de douze mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur Marc Robert sera celui de capitaine selon la politique salariale et les conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21600-116 – Police – Soutien organisationnel – État-major/policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1133

PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR DANIEL ST-ONGE AU POSTE DE COMMIS SPÉCIALISÉ, CENTRE DE SERVICES DE GATINEAU, DIVISION URBANISME

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis spécialisé au Centre de services de Gatineau, division urbanisme, (poste numéro N-2006-025 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de monsieur Daniel St-Onge au poste de commis spécialisé au Centre de services de Gatineau, division urbanisme.

Monsieur Daniel St-Onge est assujéti à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. St-Onge sera celui de la classe V, 6^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61230-112 – Centre de services de Gatineau – Permis et gestion du développement - Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1134

PERMANENCE DE MONSIEUR JONATHAN BEAUDOIN AU POSTE DE CONSEILLER EN RESSOURCES HUMAINES - RELATIONS DE TRAVAIL, SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2005-1147 adoptée le 6 juillet 2005 engageait monsieur Jonathan Beaudoin au poste de conseiller en ressources humaines - relations de travail pour une période d'essai de 12 mois;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jonathan Beaudoin a complété sa période d'essai de 12 mois, et ce, à la satisfaction des autorités municipales;

CONSIDÉRANT QUE la date prévue de la permanence de M. Beaudoin est le 5 juillet 2006 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de monsieur Jonathan Beaudoin au poste de conseiller en ressources humaines – relations de travail au Service des ressources humaines.

Adoptée

CE-2006-1135

PERMANENCE DE DEUX EMPLOYÉES - DIVERS SERVICES

CONSIDÉRANT QUE les employées mentionnées ci-après ont complété leur période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de ces employées au poste et à la date mentionné ci-après :

NOM DE L'EMPLOYÉE	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION	DATE PRÉVUE DE LA PERMANENCE	RÉSOLUTION ADOPTÉE AU COMITÉ EXÉCUTIF	PÉRIODE D'ESSAI
Agathe Lalande, chef de division – qualité de vie et développement communautaire	7 juillet 2005	7 juillet 2006	CE-2005-1146 6 juillet 2005	12 mois
Nicole Gagnon, commis spécialisé / soutien	18 avril 2006	18 juillet 2006	CE-2006-480 5 avril 2006	3 mois

Adoptée

CE-2006-1136 PERMANENCE DE DEUX EMPLOYÉS - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE les employés mentionnés ci-après ont complété leur période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de ces employés au poste et à la date mentionné ci-après :

NOM DE L'EMPLOYÉ	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION	DATE PRÉVUE DE LA PERMANENCE	RÉSOLUTION ADOPTÉE AU COMITÉ EXÉCUTIF	PÉRIODE D'ESSAI
Michael Côté, Agent-patrouilleur	24 novembre 2005	24 mai 2006	CE-2005-1641 23 novembre 2005	12 mois *
Mathieu Lefebvre, Agent-patrouilleur	24 novembre 2005	24 mai 2006	CE-2005-1647 23 novembre 2005	12 mois *

* Une période de six mois de services continus a été retranchée de la période d'essai initiale de 12 mois pour messieurs Michael Côté et Mathieu Lefebvre

Adoptée

CE-2006-1137 PERMANENCE DE TROIS EMPLOYÉS - DIVERS SERVICES

CONSIDÉRANT QUE les employés mentionnés ci-après ont complété leur période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de ces employés au poste et à la date mentionné ci-après :

NOM DE L'EMPLOYÉ	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION	DATE PRÉVUE DE LA PERMANENCE	RÉSOLUTION ADOPTÉE AU COMITÉ EXÉCUTIF	PÉRIODE D'ESSAI
Michel Philion, chef de division, infrastructures, plateaux et équipements	7 juillet 2005	7 juillet 2006	CE-2005-1145 6 juillet 2005	12 mois
Lucie Laurier, commis technique	6 février 2006	6 août 2006	CE-2006-149 1 ^{er} février 2006	6 mois
Maurice Comtois, technicien en génie civil	9 février 2006	9 août 2006	CE-2006-197 8 février 2006	6 mois

Adoptée

CE-2006-1138

DÉMISSION DE MADAME LINDA PROULX AU POSTE DE SECRÉTAIRE, SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES, SECTION SANTÉ ET SÉCURITÉ

CONSIDÉRANT QUE madame Linda Proulx occupant le poste de secrétaire au Service des ressources humaines, section santé et sécurité a déposé sa démission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité prend acte de la démission de madame Linda Proulx au poste de secrétaire au Service des ressources humaines, section santé et sécurité, et ce, à compter du 15 septembre 2006.

Le trésorier est autorisé à payer à madame Linda Proulx les montants qui lui sont dus. Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier madame Linda Proulx pour ses années de service à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1139

DÉMISSION DE MONSIEUR ANDRÉ LEFRANÇOIS AU POSTE DE LIEUTENANT AUX OPÉRATIONS, SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE monsieur André Lefrançois occupant le poste de lieutenant aux opérations au Service de sécurité incendie a déposé sa démission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité prend acte de la démission de monsieur André Lefrançois au poste de lieutenant aux opérations, Service de sécurité incendie, et ce, à compter du 31 juillet 2006.

Le trésorier est autorisé à payer à monsieur André Lefrançois les montants qui lui sont dus. Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier monsieur André Lefrançois pour ses années de service à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1140 DÉMISSION DE MONSIEUR SÉBASTIEN GAGNON AU POSTE D'AVOCAT, SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES, SERVICES JURIDIQUES

CONSIDÉRANT QUE monsieur Sébastien Gagnon occupant le poste d'avocat au Service des affaires juridiques, Services juridiques a déposé sa démission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité prend acte de la démission de monsieur Sébastien Gagnon au poste d'avocat, Service des affaires juridiques, Services juridiques, et ce, à compter du 25 août 2006.

Le trésorier est autorisé à payer à monsieur Sébastien Gagnon les montant qui lui sont dus. Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier monsieur Sébastien Gagnon pour ses années de service à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1141 RETRAITE DE MONSIEUR JEAN-CHARLES GRAVELLE, TECHNICIEN SPÉCIALISÉ, SERVICE D'ÉVALUATION ET DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES – 1^{er} NOVEMBRE 2006

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Charles Gravelle, technicien spécialisé au Service d'évaluation et des transactions immobilières, a confirmé qu'il prendra sa retraite le 1^{er} novembre 2006;

CONSIDÉRANT QUE cet employé aura complété 33 années de service à la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à verser à monsieur Jean-Charles Gravelle les sommes qui lui sont dues à la date de sa retraite prévue le 1^{er} novembre 2006, et ce, conformément à la convention collective en vigueur.

De plus, ce comité autorise M. Gravelle à utiliser les journées de vacances, maladie et autres congés accumulés à son dossier avant la date effective de sa retraite.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à M. Gravelle leurs plus sincères remerciements pour ses années de service à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1142 RETRAITE DE MONSIEUR GILLES CHAMBERLAND, OPÉRATEUR A, SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT – 1^{er} DÉCEMBRE 2006

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gilles Chamberland, opérateur A au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement, a confirmé qu'il prendra sa retraite le 1^{er} décembre 2006;

CONSIDÉRANT QUE cet employé aura complété 22 années et 3 mois de service à la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à verser à monsieur Gilles Chamberland les sommes qui lui sont dues à la date de sa retraite prévue le 1^{er} décembre 2006, et ce, conformément à la convention collective en vigueur.

De plus, ce comité autorise M. Chamberland à utiliser les journées de vacances, maladie et autres congés accumulés à son dossier avant la date effective de sa retraite.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à M. Chamberland leurs plus sincères remerciements pour ses années de service à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1143

RETRAITE DE MADAME RITA D'AMOUR, EMPLOYÉE SURNUMMÉRAIRE, SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE, MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS – 1^{er} JUIN 2006

CONSIDÉRANT QUE madame Rita D'Amour, employée surnuméraire au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, Module de la culture et des loisirs, a confirmé qu'elle prendra sa retraite le 1^{er} juin 2006;

CONSIDÉRANT QUE cette employée aura complété 29 années et 7 mois de service à la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à verser à madame Rita D'Amour les sommes qui lui sont dues à la date de sa retraite prévue le 1^{er} juin 2006, et ce, conformément à la politique en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à Mme D'Amour leurs plus sincères remerciements pour ses années de service à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1144

AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE D'ENTENTE BLC-06-11 CONCERNANT L'HORAIRE DE TRAVAIL DES SALARIÉS TEMPORAIRES DU CENTRE D'APPELS NON-URGENTS (CANU)

CONSIDÉRANT QUE suite à un comité de relations de travail cols blancs, des demandes de modifications d'horaire ont été faites;

CONSIDÉRANT QUE les plages horaires de travail applicables aux salariés temporaires du Centre d'appels non-urgents (CANU) sont définies à l'article 5 de l'annexe M de la convention collective des employés cols blancs en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'appels non-urgents (CANU) est un service aux citoyens;

CONSIDÉRANT l'importance de répondre au besoin de la population et de maintenir la qualité du service offert;

CONSIDÉRANT QUE les parties se sont rencontrées et une entente est intervenue;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu de modifier les plages horaires de travail des salariés temporaires du Centre d'appels non-urgents (CANU) afin d'améliorer le service aux citoyens :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la lettre d'entente BLC-06-11 concernant l'horaire de travail des salariés temporaires du Centre d'appels non-urgents (CANU) et autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, le greffier ou en son absence l'assistant-greffier, le directeur général, la directrice générale adjointe, le responsable du Centre d'appels non-urgents (CANU) ainsi que le directeur du Service des ressources humaines à signer ladite lettre d'entente.

Adoptée

CE-2006-1145 **AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE D'ENTENTE BLC-06-12 CONCERNANT L'ANNEXE M - JOURS CHÔMÉS ET PAYÉS POUR LES SALARIÉS DU CENTRE D'APPELS NON-URGENTS (CANU)**

CONSIDÉRANT la convention collective des cols blancs signée le 23 novembre 2005;

CONSIDÉRANT QUE des dispositions particulières ont été entendues à l'annexe M pour les salariés du Centre d'appels non-urgents (CANU);

CONSIDÉRANT QUE les préposés aux appels du Centre d'appels non-urgents (CANU) ayant un horaire de 40 heures semaine bénéficiaient avant la signature de la convention collective de conditions similaires à celles des salariés du Centre d'appels urgents (C.A.U.) relativement aux jours chômés et payés et mobiles;

CONSIDÉRANT QUE lesdites conditions n'ont pas été maintenues à l'annexe M pour les préposés aux appels du Centre d'appels non-urgents (CANU);

CONSIDÉRANT QUE ces conditions ont été maintenues à l'annexe L pour les salariés du Centre d'appels urgents (C.A.U.);

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu d'ajouter à l'annexe M un article 13 définissant les conditions d'emploi des préposés aux appels du Centre d'appels non-urgents (CANU) :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la lettre d'entente BLC-06-12 intervenue entre les parties et autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, le greffier ou en son absence l'assistant-greffier, le directeur général, la directrice générale adjointe, le responsable du Centre d'appels non urgents (CANU) ainsi que le directeur du Service des ressources humaines à signer ladite lettre d'entente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13810-122 – CANU – Temps supplémentaire – Cols blancs, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1146

ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MADAME CARMEN ROUSSEAU AU POSTE DE BIBLIOTHÉCAIRE - SERVICES PUBLICS, SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES, DIVISION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DES LETTRES, MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de bibliothécaire – services publics au Service des arts, de la culture et des lettres, division de la bibliothèque et des lettres du Module de la culture et des loisirs :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de madame Carmen Rousseau au poste de bibliothécaire – services publics au Service des arts, de la culture et des lettres, division de la bibliothèque et des lettres du Module de la culture et des loisirs.

La date d'entrée en fonction de madame Carmen Rousseau sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Carmen Rousseau sera celui de la classe 3, échelon 4 selon la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-72210-115 – Service des arts, de la culture et des lettres, gestion des bibliothèques.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 août 2006.

Adoptée

CE-2006-1147*

RÈGLEMENT HORS COUR - AXA ASSURANCES c. EX-VILLE DE HULL ET LOUISBOURG CONSTRUCTION LTÉE - BRIS D'AQUEDUC RUE WRIGHT - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QU'en date du 23 juillet 1999 Axa Assurances intentait des poursuites contre l'ex-Ville de Hull pour des dommages qui auraient été occasionnés aux biens de leurs assurés situés au 167, rue Wellington suite à un bris d'aqueduc survenu sur la rue Wright le 27 janvier 1999;

CONSIDÉRANT QUE leurs poursuites s'élevaient à 14 384,50 \$ plus intérêts et frais (pour les véhicules) et 48 929,38 \$ plus intérêts et frais (pour les biens et le local);

CONSIDÉRANT QUE la partie demanderesse accepterait de régler les deux dossiers pour une somme de 55 741,62 \$ en capital, intérêts et indemnité additionnelle;

CONSIDÉRANT QU'en date du 23 juillet 1999 Axa Assurances intentait une poursuite contre l'ex-Ville de Hull pour des dommages qui auraient été occasionnés aux biens et à l'immeuble de leur assuré situé au 132-134, rue Wright suite au même bris d'aqueduc ci-haut mentionné;

CONSIDÉRANT QUE leur poursuite s'élevait à 1 978,61 \$ plus intérêts et frais;

CONSIDÉRANT QUE la partie demanderesse accepterait le règlement pour une somme de 1 586,30 \$ en capital, intérêts et indemnité additionnelle;

CONSIDÉRANT QU'en date du 23 juillet 1999 Axa Assurances intentait une poursuite contre l'ex-Ville de Hull pour des dommages qui auraient été occasionnés aux biens et à l'immeuble de leur assuré situé au 136, rue Wright suite au même bris d'aqueduc mentionné ci-haut;

CONSIDÉRANT QUE leur poursuite s'élevait à 10 260,45 \$;

CONSIDÉRANT QUE la partie demanderesse accepterait le règlement pour une somme de 6 677,39 \$ en capital, intérêts et indemnité additionnelle;

CONSIDÉRANT QUE la partie demanderesse accepterait de régler les quatre dossiers pour une somme de 1 723,98 \$ en frais;

CONSIDÉRANT QUE le règlement global de tous les dossiers ci-haut mentionnés s'élève à 64 005,31 \$ en capital, intérêts et indemnité additionnelle et à 1 723,98 \$ en frais;

CONSIDÉRANT QUE l'ex-Ville de Hull avait appelé en garantie Louisbourg Construction ltée, soit la compagnie qui a fabriqué et installé le tuyau;

CONSIDÉRANT QUE Louisbourg Construction ltée est prête à assumer la moitié du règlement des dossiers ci-haut mentionnés, soit 32 864,65 \$ en capital, intérêts, indemnité additionnelle et frais;

CONSIDÉRANT QUE le règlement est fait sans aucune admission de responsabilité;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Gatineau d'accepter le présent règlement hors Cour :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter le règlement du présent litige pour une somme de 32 864,65 \$ en capital, intérêts, indemnité additionnelle et frais en ce qui concerne la part de l'ex-Ville de Hull.

Le Service des affaires juridiques ou son mandataire est autorisé à signer et à déposer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le présent règlement hors Cour.

Les fonds à cette fin, au montant 32 864,65 \$, seront pris à même le poste budgétaire 02-19112-991 - auto-assurance de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
19112-991	32 864,65 \$	Auto-assurance ex-Ville de Hull dommages-intérêts

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
03-13330	32 864,65 \$		Affectation fonds d'auto-assurance // dommages-intérêts
19112-99		32 864,65 \$	Auto-assurance ex-Ville de hull // dommages-intérêts

Un certificat du trésorier a été émis le 4 août 2006.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif